



**Proconseil Office de conseil viticole**  
 Jordils 3 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne  
 Tel : 021 614 24 31  
 Email : [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)  
 Site web : [www.prometerre.ch](http://www.prometerre.ch)

**Laboratoire cantonal d'œnologie**  
 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture  
 et des affaires vétérinaires (DGAV)  
 Avenue de Marcelin 29 • 1110 Morges  
 Tél. 079 941 09 18  
 Email : [philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)



## VITICULTURE / OENOLOGIE

### BULLETIN D'INFORMATION N° 4 du 18 mars 2024

**Entretien du sol** : brochures disponibles et rappels d'utilisation concernant les herbicides.

**Traitements sortie d'hiver** : il est encore trop tôt mais ces traitements seront à raisonner prochainement, au cas par cas, selon les attaques d'excoriose ou d'acariose de la saison dernière.














**Contribution couverture appropriée du sol** : attention, les parcelles étroites et non mécanisables ne sont plus considérées comme une exception à l'exigence de 70% de couverture dans chaque parcelle. Si cela vous concerne, pensez à vous désinscrire de la mesure.

**Apports engrais et PPh proches des regards et grilles dans la SAU** : attention aux risques de ruissellement dans les eaux de surface.

**Présentations viti et œno Agrovina** : elles sont disponibles en ligne.

### Entretien du sol

Les travaux visant à gérer la concurrence du couvert herbacé, notamment au pied des ceps, vont être entrepris dans les prochaines semaines. Afin de vous accompagner dans la prise de décisions, plusieurs fiches thématiques ont été élaborées et sont disponibles en ligne, sur le site [vitiplus.ch](http://vitiplus.ch) (rubrique Infos vitivinicoles puis [Entretien du sol](#)) :

<p><b>Entretien du sol : l'essentiel</b></p>    <p>Charrue utilisée après un chantier. Déplacement de terre effectué en présence d'un couvert végétal (grape d'été).</p> <p>Les outils à rotation qui tirent le sol sont une option intéressante pour ceux qui ne veulent pas travailler le sol profond, afin de ne pas perturber les herbes.</p> <p>Alternatives pour la gestion sous le rang</p> <p>• Couvert végétal couvert et peu concurrencé</p> <p>Les herbicides sont utilisés sur le rang au pied de coteaux permanents qui restent bas sous le rang, tels que la herbe laquée, infusées, trèfles, fougères et autres de brève durée.</p>   <p>Couvert végétal sous le rang. Travaux effectués.</p> <p>Traité couvert de brève durée.</p> <p>• Eclaircissage, paillage, eau chaude et robotique</p> <p>Le paillage par des animaux (chevres, vaches) constitue une solution dans certains cas pour réduire les coûts de travail. Le paillage et la couverture du sol avec des herbes lors de la plantation sont des pratiques alternatives dans les vignes d'été. Ces pratiques de réduction de la concurrence des herbes sont adaptées pour le terrain et les conditions de culture. Elles sont recommandées pour les vignes à faible densité et pour les vignes à haute densité. Elles sont recommandées pour les vignes à faible densité et pour les vignes à haute densité.</p> <p>Les différentes solutions d'entretien du sol sont le rang et leurs caractéristiques détaillées sont l'objet de la fiche technique viticole Agrovina N°13, parue en mars 2023.</p> <p>Fiche technique - entretien du sol</p> <p>Proconseil (04/2023)</p> <p><a href="#">lien direct fiche thématique</a></p>	<p><b>Guide spécifique vignes en pente</b></p>       <p><b>GUIDE DES SOLUTIONS SANS HERBICIDES POUR LA GESTION DES VIGNES EN PENTE</b></p> <p>Résumé d'essai mené dans le cadre de divers groupes d'essai (2006 à 2023)</p>   <p>Axel Juppé et Estelle Ponceau, Proconseil</p> <p><a href="#">lien direct guide</a></p>
--	---

pulvérisateurs à dos ou à main, en raison des risques toxicologiques pour l'opérateur.

#### • Distances cours d'eau et routes

Les herbicides sont interdits à moins de 50 cm des routes. En PER, ils sont autorisés de 3 à 6m des cours d'eau uniquement pour une application plante par plante et seulement à l'aide d'herbicides foliaires. Des distances plus importantes peuvent être indiquées et il convient de consulter les conditions d'homologation des produits, cf extrait ci-dessous (possibilité de les réduire avec la mise en place de certaines mesures spécifiques, cf [Brochure Agridea](#) Réduction dérive et ruissellement en viticulture).

Herbicides	
Nom de produit	ES
A Auxilior Rex	
C Chikara 25 WG	6 m
D Dunovum	20 m
Durano TF	
F Firebird Plus	20 m

#### • Périodes d'application

Dans tous les cas, respecter les indications de la fiche produit liée à l'homologation.

Pour les personnes respectant le certificat VITISWISS, il est de plus interdit d'appliquer des herbicides entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars. Une application anticipée peut être envisagée 3 semaines avant débourrement dans les cas exceptionnels suivants : sol à réserve utile inférieure à 100 mm ; jeunes vignes de 1 à 3 ans ; cultures étroites et non mécanisables.

#### • Point herbicides & SVBN

Dans les surfaces de promotion de la biodiversité en vigne, seul l'usage d'herbicides foliaires est autorisé et uniquement sous les ceps sur une largeur de 50 cm maximum.

### Points HERBICIDES

#### • Utilisation Chikara 2024

Suite au réexamen ciblé par l'OSAV de certains produits phytosanitaires en 2023, la matière active *flazasulfuron* contenue dans le Chikara 25 WG s'est vu imposer une nouvelle condition d'application. Il est désormais interdit de l'appliquer avec des

## Traitements sortie d'hiver

### Excoriose



Les symptômes s'observent régulièrement cette année et parfois de façon très importante. Cette maladie est principalement dommageable pour les vignes en taille courte. Lors de très fortes attaques, les rameaux peuvent être déformés et cassants par la suite.

Bien qu'impressionnante, l'incidence de l'excoriose n'est pas forcément importante et il convient de traiter seulement les parcelles présentant des symptômes sur bois. Pour juger de l'efficacité d'une application, nous vous conseillons de laisser une petite fenêtre témoin (une longueur d'entre-piquets par exemple) dans une parcelle homogène pour comparaison.

#### Mesures préventives :

- Ne pas laisser les sarments entiers au sol à l'approche du débourrement, mais les broyer.

#### Lutte :

- 1 à 2 traitements juste avant les précipitations. Le premier au stade C-D (40% de bourgeons au stade D) puis au stade E, 1 à 4 feuilles étalées.

#### Produits :

Voici les principales familles de produits utilisables :

- Soufre mouillable à 2% (16 kg/ha) uniquement au stade C-D (après ce stade : risque de brûlures)
- Folpet, strobilurines (dosage : voir index phyto)

#### Technique d'application :

Il est important de bien mouiller les bourgeons ou les pousses lors de l'application. Nous vous conseillons d'utiliser des buses à grosses gouttes avec un important volume de bouillie par hectare (800l/ha).

### Acariose

Des symptômes poussés d'acariose ont été fréquemment rencontrés en début de saison passée. En général, ce sont surtout les jeunes vignes (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> feuille), encore peu colonisées par les typhlodromes, qui peuvent être sensibles à ces ravageurs et montrer des signes de blocage de croissance (feuilles en forme de cuillère). Les niveaux de populations de typhlodromes sont aussi fortement influencés par les conditions climatiques du millésime précédent. En effet, les populations présentes en Suisse supportent mal des conditions chaudes et sèches, comme le montrent les suivis effectués par Agroscope en 2003 et 2004 (figure 1).

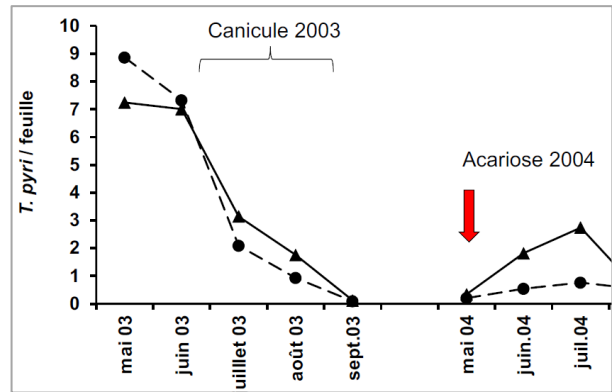


Figure 1: Populations de typhlodromes suivies l'été 2003, caniculaire, ainsi qu'au printemps 2004, lors duquel de fortes attaques d'acariose ont été observées. Source : Agroscope, présentations Agrovina viti 2024.

#### Mesures préventives :

Dans les parcelles non colonisées par les typhlodromes, vous pouvez favoriser l'installation d'auxiliaires à partir des pousses ébourgeonnées dans les vignes adultes bien colonisées.

#### Lutte :

Dans les parcelles ayant présenté des symptômes conséquents d'acariose l'an dernier, nous recommandons d'effectuer un traitement préventif, au stade C-D, avec du soufre mouillable (2%, 16 kg/ha). Un modèle est disponible sur [agrometeo.ch](http://agrometeo.ch) pour optimiser le positionnement de l'intervention (figure 2). En voici quelques éléments importants :

- le cumul des températures >0°C depuis le 1<sup>er</sup> mars est compris entre 300 et 550°C ;
- la température maximale de la journée dépasse 12°C;
- le volume de bouillie à l'hectare doit être important (800 l/ha).

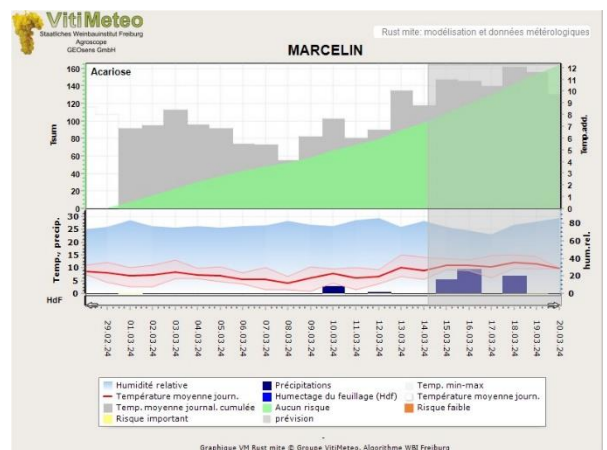


Figure 2: Exemple modèle Acariose pour Marcelin. Source : Agrometeo, 14/03/24

## Viticulture biologique

Le traitement au soufre mouillable au stade C-D a une efficacité sur l'excoriose, l'acariose et l'érinose. Pour une lutte durable contre l'acariose et l'érinose, l'implantation et le maintien d'une population suffisante de typhlodromes est à privilégier.

## Contribution couverture appropriée du sol : point d'attention

Les exploitants qui ont inscrit leur exploitation en 2023 à la contribution « couverture appropriée du sol » obligeant une couverture du sol d'au moins 70% sur toutes les surfaces de l'exploitation et qui ne souhaitent plus en bénéficier en 2024 doivent s'y désinscrire manuellement via la plateforme Acorda (onglet désinscription). L'exception à l'exigence de couverture à 70% dont bénéficiaient les parcelles étroites et non mécanisables est abrogée en 2024. Les jeunes vignes (1 à 3 ans) restent une exception tolérée.

## Apports engrais et PPh proches des regards et grilles dans la SAU



Agridea a édité une [nouvelle brochure](#) concernant la prévention des apports d'engrais et de produits phytosanitaires aux abords des regards pouvant être présents dans les parcelles agricoles.



Figure 3: exemple de couvertures conforme ou non.  
Source : brochure Agridea 2024.

Les engrais et les produits phytosanitaires peuvent être entraînés dans les eaux de surface par ruissellement ou par dérive via des regards défectueux ou ouverts depuis les terres agricoles.

L'assainissement des regards défectueux et le remplacement des couvercles de regards ouverts permettent de réduire considérablement la pollution des eaux de surface.

## Présentations AGROVINA

Les diaporamas des présentations des journées viticoles et œnologie d'Agrovina sont en ligne :



### ▪ VITICULTURE

[https://drive.google.com/drive/folders/1jciVWUvHrc6\\_wkkg7duJmgs-L4vxgOtl](https://drive.google.com/drive/folders/1jciVWUvHrc6_wkkg7duJmgs-L4vxgOtl)

### ▪ OENOLOGIE

[Oenologie](#)

## Agenda

**23 mars : portes-ouvertes CHANGINS.** Présentation des filières d'étude et forums d'échanges par filière (sur inscription : [info@changins.ch](mailto:info@changins.ch)). Activités ludiques, animations et concours au programme. Un espace restauration est prévu.

Plus d'infos : [www.changins.ch/changins/lecole/portes-ouvertes-2024/](http://www.changins.ch/changins/lecole/portes-ouvertes-2024/)

## SEANCES D'INFORMATION VITI<sup>plus</sup>

Les séances d'informations de début d'année se poursuivent. Le programme et les lieux précis sont disponible sur [vitiplus.ch](http://vitiplus.ch).

### Maladies du bois / Retour enquêtes et essais BIO :

- 19 mars : 9h30 à Bonvillars ;

- 19 mars : 14h à Yvorne

### Protection des eaux (cours d'eau, dérive, ruissellement) :

- 27 mars : 9h30 Saint-Triphon ;

- 27 mars : 14h Chardonne

### Auteurs :

**Florian Favre, Axel Jaquerod, Estelle Pouvreau et David Rojard**  
**Philippe Meyer, œnologue cantonal**

Questions en lien avec la viticulture : [viticulture@prometerre.ch](mailto:viticulture@prometerre.ch)

Questions en lien avec l'œnologie : [philippe.meyer@vd.ch](mailto:philippe.meyer@vd.ch)

**Remarque :** L'utilisation de produits ou de procédés mentionnés dans ce bulletin n'engage d'aucune manière la responsabilité des auteurs. Pour tous les produits utilisés, respectez scrupuleusement les indications du fabricant qui figurent sur l'étiquette.